

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**DU CONSEIL MUNICIPAL.**Commune de DORAT
Département du PUY DE DÔME**Séance du 24 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre novembre à 19h00, les membres du conseil municipal de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Thomas BARNERIAS, maire.

Date de convocation: 18/11/2025.

Étaient présents: Monique CHOMETTE, Sylvie CLEMENCON, Yvette DA SILVA, Mme Tiphaine FLORES, Arlette RELLIER; Mrs Thomas BARBAT, Thomas BARNERIAS, Pierre CABUT, Romain PIREYRE, Rémy SOLER, Nicolas VAUCHEL

Absents: Mmes Eliane AUBERGER, Florence HENRY, M. Raymond CHEMISSE

Procurations: Mme Eliane AUBERGER à Monsieur Thomas BARNERIAS
Mme Florence HENRY à Monsieur Rémy SOLER

M. Rémy SOLER a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération:
n° 251124-01

Budget principal communal : Décision Modificative n° 1 portant virement de crédits



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 240525-06 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget principal communal et autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement,

Considérant qu'au cours de l'exercice budgétaire en cours, la commune a été confrontée à des absences imprévues et des congés maternité parmi ses agents municipaux. Ces absences ont entraîné la nécessité de recourir à des solutions de remplacement afin d'assurer la continuité du service public et de maintenir la qualité du service aux administrés.

Les absences prolongées ou répétées ont généré des coûts supplémentaires non anticipés lors du vote du budget primitif. Le suivi de l'exécution budgétaire fait apparaître un dépassement prévisionnel des crédits disponibles inscrits au chapitre 12.

Considérant que des ajustements budgétaires sont nécessaires sur le budget principal communal au chapitre 12 "Charges de personnel et frais assimilés",

De ce fait il y a lieu d'effectuer des virements de crédits afin d'ajuster les prévisions budgétaires et de procéder aux modifications suivantes :



Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Compte d'imputation : 618 Divers services extérieurs	-12 000,00 €	
Total Chapitre 11 : Charges à caractère général	-12 000,00 €	
Compte d'imputation : 6218 Autre personnel extérieur		12 000,00 €
Compte d'imputation : 6413 Personnel titulaire	-11 850,00 €	
Compte d'imputation : 6411 Personnel non titulaire		7 000,00 €
Compte d'imputation : 6450 Charges de sécurité sociale et prévoyance		4 850,00 €
Total Chapitre 12 : Charges de personnel et frais assimilés	-11.850,00 €	23.850,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	23.850,00 €	23.850,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- approuver la décision modificative présentée ci-dessus.

Votants: 13

Abstentions: 0

Pour: 13

Contre : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme, le 24/11/2025.

Le maire,

Thomas BARNERIAS



Le secrétaire de séance,
Rémy SOLER